

Brochure n° 3261

Convention collective nationale
IDCC : 1611. – ENTREPRISES DE LOGISTIQUE
DE COMMUNICATION ÉCRITE DIRECTE

ACCORD DU 5 FÉVRIER 2018
RELATIF AUX SALAIRES MINIMA AU 1^{ER} MARS 2018 ET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

NOR : ASET1850436M
IDCC : 1611

Entre :

SNCD logistique,

D'une part, et

FILPAC CGT ;

F3C CFDT ;

SNPEP FO ;

FPT CFTC ;

IP CFE-CGC,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Une revalorisation des minima mensuels conventionnels de :

– 0,6 % à compter du 1^{er} mars 2018 et 0,6 % à compter du 1^{er} septembre 2018.

La commission s'engage à entamer les discussions sur la grille des classifications avant fin 2018.

Par ailleurs, les parties souhaitent rappeler leur attachement au respect du principe de non-discrimination en raison du sexe de la personne, notamment en matière de recrutement, de qualification, de rémunération, de promotion, de formation et de conditions de travail. Elles s'engagent à mettre en place un tableau de bord pour assurer l'égalité hommes-femmes parmi les sociétés adhérentes au SNCD.

Fait à Paris, le 5 février 2018.

(Suivent les signatures.)

ANNEXE

BRANCHE LOGISTIQUE IDCC 1611

**Grille des salaires minima mensuels
applicables à compter du 1^{er} mars 2018***(Base nouvelle classification)*

1 € = 6,55957 F.

(En euros.)

		SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL conventionnel (151,67 heures)
Cadre	Groupe IA		4 821,40
	Groupe IB		4 221,09
	Groupe IC		3 752,06
	Groupe ID		3 601,97
	Groupe IE		2 889,33
	Groupe IF		2 814,05
	Groupe IG		2 720,24
AMT	Groupe IIA		2 626,44
	Groupe IIB		2 438,85
	Groupe IIC		2 345,05
Employé-ouvriers	Groupe III A	14,23	2 159,01
	Groupe III B	13,01	1 972,86
	Groupe III C	11,79	1 788,24
	Groupe III D	11,13	1 687,53
	Groupe III E	10,78	1 635,66
	Groupe III F	10,16	1 541,06
	Groupe III G	9,95	1 509,02
	Groupe III H (*)	9,88	1 489,18
(*) Smic à la date de la révision des minima.			

ANNEXE IV.I

Classifications

(En euros.)

	GRUPE	ÉCH.	POINTS	EMPLOIS REPÈRES	SALAIRE horaire	MINIMA (151, 67 heures)
Cadres	I	A	28	Directeur d'usine		4 821,40
		B	26	Directeur administratif/financier Directeur de production Directeur commercial		4 221,09
		C	25	Directeur des ressources humaines		3 752,06
		D	24	Chef des ventes		3 601,97
		E	22	Chef d'atelier Responsable administratif/financier ressources humaines		2 889,33
		F	21	Contrôleur de gestion		2 814,05
		G	20	Responsable méthode qualité Chef comptable		2 720,24
AM-Tech.	II	A	19	Responsable administration des ventes Responsable maintenance Analyste programmeur		2 626,44
		B	17	Assistante de direction Responsable groupe production		2 438,85
		C	16	Chef de groupe maintenance Technicien principal informatique ou système		2 345,05
Ouvriers - Employés	III	A	15	Chef de groupe production Automaticien régleur Technico-commercial Infirmière	14,23	2 159,01
		B	14	Chef magasinier Agent commercial	13,01	1 972,86
		C	12	Responsable ordonnancement Comptable Technicien maintenance	11,79	1 788,24
		D	11	Programmeur Assistante commerciale/administrative	11,13	1 687,53
		E	10	Conducteur confirmé Chauffeur PL Pupitreur	10,78	1 635,66

	GROUPE	ÉCH.	POINTS	EMPLOIS REPÈRES	SALAIRE horaire	MINIMA (151, 67 heures)
		F	9	Conducteur qualifié Coordinateur d'agents de production Cariste magasinier	10,16	1 541,06
		G	8	Agent de planning Opérateur confirmé Conducteur Magasinier ou cariste	9,95	1 509,02
		H	7	Employé(e) service comptabilité/administratif Opérateur/opératrice de saisie Standardiste Agent de manutention Chauffeur VL Agent production	Smic 9,88	Smic 1 489,18

ANNEXE IV.II

CLASSIFICATIONS

Grille des salaires minima mensuels applicables à compter du 1^{er} mars 2018

FAMILLE 1 Administration-gestion	FAMILLE 2 Technique	FAMILLE 3 Commerciale	FAMILLE 4 Logistique services généraux
Directeur d'usine			
Directeur administratif/financier	Directeur de production	Directeur commercial	
Directeur des ressources humaines			
		Chef des ventes	
Responsable administratif/financier ressources humaines	Chef d'atelier		
Contrôleur de gestion			
Responsable méthode qualité Chef comptable			
Analyste programmeur		Responsable administration des ventes	Responsable maintenance
Assistante de direction	Responsable groupe production		
	Technicien principal informatique ou système		Chef de groupe maintenance
	Chef de groupe production Automaticien régleur	Technico-commercial	Infirmière
		Agent commercial	Chef magasinier
Comptable	Responsable ordonnancement		Technicien maintenance
Programmeur Assistante commerciale administrative			
Pupitreux	Conducteur confirmé		Chauffeur PL
	Conducteur qualifié Coordinateur d'agents de production		Cariste magasinier
Agent de planning	Opérateur confirmé Conducteur		Magasinier ou cariste
Employé(e) service comptabilité administratif Opérateur/opératrice de saisie Standardiste	Agent production		Agent de manutention Chauffeur VL

ANNEXE

BRANCHE LOGISTIQUE IDCC 1611

**Grille des salaires minima mensuels
applicables à compter du 1^{er} septembre 2018**

(Base nouvelle classification)

1 € = 6,55957 F.

		SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL conventionnel (151,67 heures)
Cadre	Groupe IA		4 850,33
	Groupe IB		4 246,42
	Groupe IC		3 774,57
	Groupe ID		3 623,58
	Groupe IE		2 906,67
	Groupe IF		2 830,93
	Groupe IG		2 736,56
AMT	Groupe IIA		2 642,20
	Groupe IIB		2 453,48
	Groupe IIC		2 359,12
Employé-ouvriers	Groupe III A	14,32	2 171,96
	Groupe III B	13,09	1 984,69
	Groupe III C	11,86	1 798,96
	Groupe III D	11,20	1 697,66
	Groupe III E	10,84	1 645,47
	Groupe III F	10,22	1 550,31
	Groupe III G	10,01	1 518,07
	Groupe III H (*)	9,88	1 498,12
(*) Smic à la date de la révision des minima.			

ANNEXE IV.I

CLASSIFICATIONS

**Grille des salaires minima mensuels
applicables à compter du 1^{er} septembre 2018**

(Euros.)

	GROUPE	ÉCH.	POINTS	EMPLOIS REPÈRES	SALAIRE horaire	MINIMA (151, 67 heures)
Cadres	I	A	28	Directeur d'usine		4 850,33
		B	26	Directeur administratif/financier Directeur de production Directeur commercial		4 246,42
		C	25	Directeur des ressources humaines		3 774,57
		D	24	Chef des ventes		3 623,58
		E	22	Chef d'atelier Responsable administratif/financier/ ressources humaines		2 906,67
		F	21	Contrôleur de gestion		2 830,93
		G	20	Responsable méthode qualité Chef comptable		2 736,56
AM Technicien	II	A	19	Responsable administration des ventes Responsable maintenance Analyste programmeur		2 642,20
		B	17	Assistante de direction Responsable groupe production		2 453,48
		C	16	Chef de groupe maintenance Technicien principal informatique ou système		2 359,12
Ouvriers Employés	III	A	15	Chef de groupe production Automaticien régleur Technico-commercial Infirmière	14,32	2 171,96
		B	14	Chef magasinier Agent commercial	13,09	1 984,69
		C	12	Responsable ordonnancement Comptable Technicien maintenance	11,86	1 798,96
		D	11	Programmeur Assistance commerciale/administrative	11,20	1 697,66
		E	10	Conducteur confirmé Chauffeur PL Pupitreur	10,84	1 645,47

	GROUPE	ÉCH.	POINTS	EMPLOIS REPÈRES	SALAIRE horaire	MINIMA (151, 67 heures)
		F	9	Conducteur qualifié Coordinateur d'agents de production Cariste magasinier	10,22	1 550,31
		G	8	Agent de planning Opérateur confirmé Conducteur Magasinier ou cariste	10,01	1 518,07
		H	7	Employé(e) service comptabilité/administratif Opérateur/opératrice de saisie Standardiste Agent de manutention Chauffeur VL Agent production	Smic 9,88	Smic 1 498,12

ANNEXE IV.II

CLASSIFICATIONS

Grille des salaires minima mensuels applicables à compter du 1^{er} septembre 2018

FAMILLE 1 Administration-gestion	FAMILLE 2 Technique	FAMILLE 3 Commerciale	FAMILLE 4 Logistique services généraux
Directeur d'usine			
Directeur administratif/financier	Directeur de production	Directeur commercial	
Directeur des ressources humaines			
		Chef des ventes	
Responsable administratif/financier ressources humaines	Chef d'atelier		
Contrôleur de gestion			
Responsable méthode qualité Chef comptable			
Analyste programmeur		Responsable administration des ventes	Responsable maintenance
Assistante de direction	Responsable groupe production		
	Technicien principal informatique ou système		Chef de groupe maintenance
	Chef de groupe production Automaticien régleur	Technico-commercial	Infirmière
		Agent commercial	Chef magasinier
Comptable	Responsable ordonnancement		Technicien maintenance
Programmeur Assistante commerciale administrative			
Pupitreux	Conducteur confirmé		Chauffeur PL
	Conducteur qualifié Coordinateur d'agents de production		Cariste magasinier
Agent de planning	Opérateur confirmé Conducteur		Magasinier ou cariste
Employé(e) service comptabilité administratif Opérateur/opératrice de saisie Standardiste	Agent production		Agent de manutention Chauffeur VL